



La fiducie, option intéressante pour la relance

En cette période d'après crise (croisons les doigts), les entreprises cherchent à se relancer. Ce qui exige de nouveaux financements mais aussi de se désendetter.



Daf, en cette période de relance, avez-vous pensé à la fiducie ? Ce moyen de faciliter l'obtention d'un financement via le transfert provisoire de propriété d'un actif de l'entreprise à un fiduciaire, afin de servir de garantie emprunteur peut en effet s'avérer salubre. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la fiducie n'est pas réservée aux grands groupes. En effet, le groupe BPCE vient de lancer une offre de fiducie sûreté dédiée aux PME, car accessible dès 1,5 millions d'euros. « Cette solution apporte un complément à notre offre de crédit-bail immobilier », explique Bertrand Prodel, directeur commercial Grands comptes et Ingénieries de BPCE Lease.

« Avec la fiducie, l'objectif est de reproduire le schéma économique du crédit-bail, mais avec encore plus de souplesse et une réduction des frais limitant l'impact de la plus-value et des frais de mutation des actifs immobiliers, puisque seuls les titres de la société détenant les actifs immobiliers sont transférés en fiducie », complète Antoine Arzac, directeur juridique de BPCE Lease. Par ailleurs, la maturité du prêt peut atteindre 15 ans, et offre ainsi un financement sur le temps long ce

qui intéresse fortement les entreprises.

La fiducie peut donc être un outil intéressant pour aborder la sortie de la crise. Daniela Kotzeva, directeur général du département Fiducies chez Equitis, juge notamment qu'il s'agit d'un dispositif intéressant en matière de restructuration. « C'est la reine des sûretés pour les prêteurs », pointe-t-elle, expliquant qu'elle est plus résistante, notamment en termes de procédure collective. En effet, le patrimoine fiduciaire est insaisissable, y compris par l'administration fiscale. Un atout de taille ! Avec une telle garantie, les entreprises peuvent donc obtenir beaucoup plus simplement un financement. « La fiducie aide les entreprises endettées dans les négociations avec les prêteurs », observe Daniela Kotzeva. Il faut en revanche s'assurer que le cash flow soit bon.

Montages créatifs

Autre facette de la fiducie qui peut s'avérer intéressante en ce moment : la fiducie gestion. « Cela consiste en un programme de cession d'actifs dans lequel les actifs sont confiés à un fiduciaire en charge de les céder », décrit Daniela Kotzeva. De quoi monétiser ses actifs et de générer du cash.

FOCUS

Le principe de la fiducie est d'utiliser un actif de l'entreprise pour faciliter l'emprunt. Mais ce dernier n'est pas vendu comme dans le lease back : sa propriété est uniquement transférée provisoirement pour servir de garantie emprunteur. En effet, une fiducie est un contrat passé entre l'emprunteur (le constituant), le prêteur (le bénéficiaire) et un fiduciaire qui prévoit le transfert de la propriété de l'actif dans un patrimoine autonome géré par le fiduciaire afin de faire bénéficier le prêteur de cette garantie. La fiducie est annexée au contrat de crédit et garantit le prêt. Si le prêt est remboursé, l'actif est rendu à l'emprunteur. Dans le cas contraire, la vente de l'actif par le fiduciaire servira à rembourser le prêteur à due concurrence ; le solde du prix de cession revenant à l'emprunteur.

À partir de la fiducie gestion, il est possible d'opérer un montage spécifique appelé la fiducie équitisation, qui permettra à l'entreprise de se désendetter. « On transforme la dette bancaire ou de fonds d'investissement en valeur mobilière. À charge ensuite pour le fiduciaire de vendre au fur et à mesure les valeurs mobilières dont le produit des ventes viendra rembourser la dette », explique Daniela Kotzeva. ●

Par Eve Mennesson @DAFmag_fr

